

DECISION DU PRESIDENT

*DP2022_52 Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
Harmonisation des collectes sur le territoire du SMICTOM LGB*

*Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la réglementation applicable aux marchés publics,
Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 portant délégations de compétences au Président,
Vu la délibération n°DL2022-27 du 13 décembre 2022 relative à l'harmonisation des collectes sur le territoire du SMICTOM LGB,*

Par délibération n°DL2022-27 le comité syndical du SMICTOM LGB a décidé, à l'unanimité, de valider le principe d'harmonisation des collectes sur le territoire du SMICTOM LGB selon les modalités suivantes :

- Suppression de la collecte en porte à porte, au profit de points de regroupements complets ;
- Mise en place sur tout le territoire, de points d'apport volontaire complets, aussi en un seul et même lieu chaque usager disposera de colonnes ordures ménagères, emballages, papiers, verre, facilitant ainsi le geste tri et par voie de conséquence la réduction des déchets.

Le déploiement est prévu sur plusieurs années de 2023 à 2026, avec un accompagnement maintenu et intensifié pour le tri à la source des biodéchets, notamment par la distribution de composteurs à tarif réduit, le développement de site de compostage partagé.

La fréquence de collecte permettra par ailleurs d'assurer la propreté de chaque point, l'accessibilité n'étant pas altérée.

Le montant prévisionnel de l'opération a été fixé à 4 000 000 €TTC dont 3 400 000 €TTC de déploiement et 600 000€TTC avec les équipements à venir de tarification incitative.

Concernant l'harmonisation sur 2023-2026, et à l'issue d'une consultation (non notifiée à la date de demande de DETR) sous forme d'accord-cadre à bons de commande sur les bornes d'apport volontaire et de devis sur la partie VRD, un tableau de déploiement sur l'ensemble du territoire a été établi permettant d'obtenir le plan de financement ci-dessous :

Désignation	Dépenses	Recettes	Tranches annuelles
Fourniture de bornes d'apport volontaire en €HT	2 133 333 €		533 334 € HT / an
Travaux VRD € HT	700 000 €		175 000 € HT / an
DETR 40%		1 133 333 €	284 000 € / an
TVA 20%	566 667 €		
FCTVA		464 780 €	116 195 € / an
AUTOFINANCEMENT		1 801 887 €	450 471.75 € / an
TOTAL € TTC	3 400 000 €	3 400 000 €	850 000 € / an

Compte tenu de la spécificité de la réalisation de l'opération, il est décidé de la phaser sur 4 années.

Le Président :

ARTICLE 1ER : Demande une dotation d'équipement des territoires ruraux de 40% du montant global de l'opération d'harmonisation des collectes sur le territoire du SMICTOM LGB, découpée en 4 tranches de 2023 à 2026.

A Aiguillon, 20/12/2022
Le Président,
Alain LORENZELLI

